

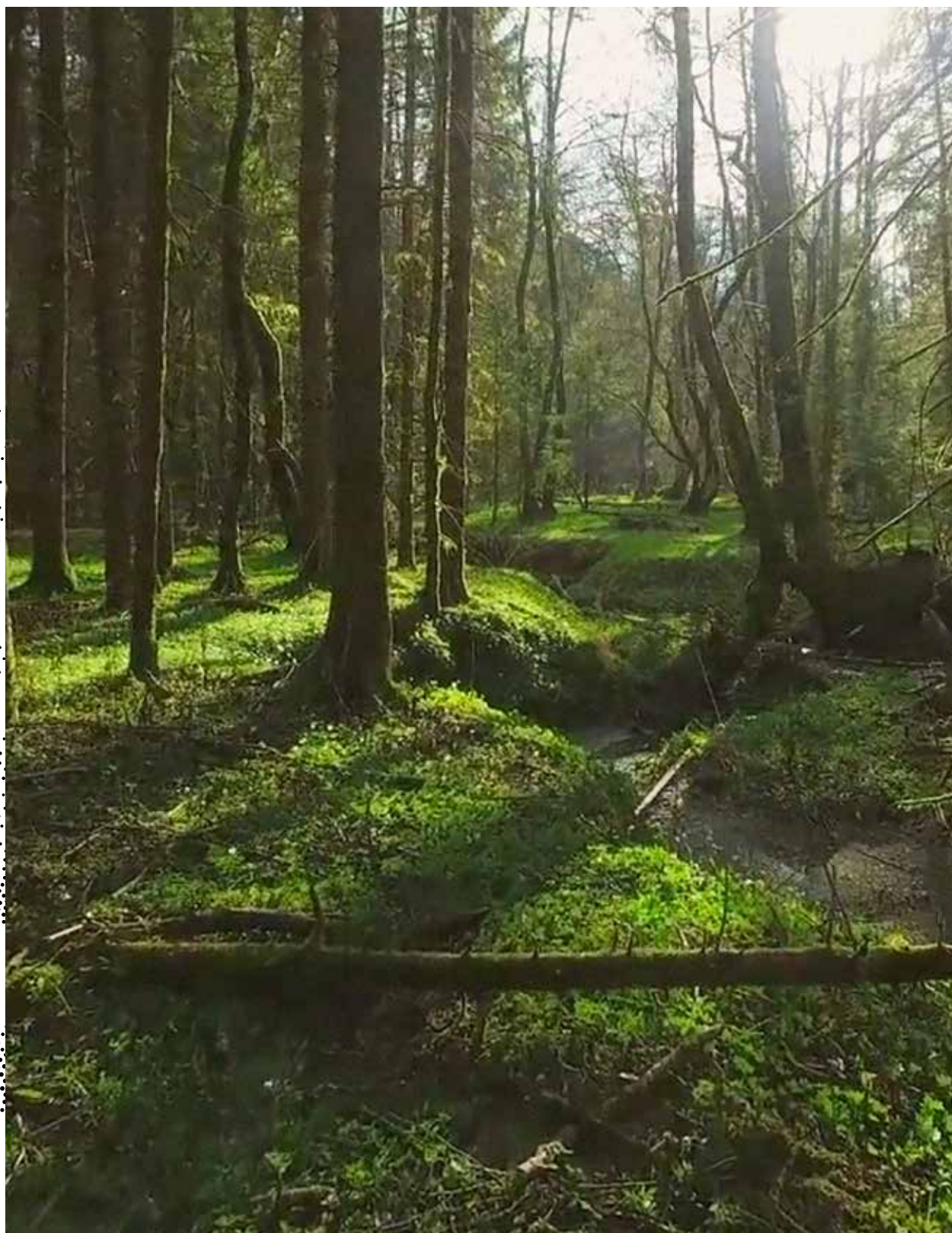


# RÉCOLTE DU BOIS RESPONSABILITÉ PARTAGÉE



## *Résumé*

La réalisation d'un chantier de récolte en forêt publique est soumise à plusieurs étapes. Rien n'est laissé au hasard et la responsabilité est partagée entre plusieurs intervenants et utilisateurs.



ISBN 978-2-9818702-0-9 (version imprimée)

ISBN 978-2-9818702-1-6 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2019

Dépôt légal – Bibliothèque et archives Canada, 2019

Design graphique : Caroline Léger

Ce guide est également disponible en version PDF  
sur le site web de Table Forêt Laurentides : [www.tableforet.ca](http://www.tableforet.ca)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SECTION 1 : INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
Pourquoi ce projet?	4
Qui sommes-nous?	4
<b>SECTION 2 : NOTRE FORÊT</b>	<b>5</b>
<b>La végétation du Québec</b>	<b>6</b>
<b>Laurentides : une végétation diversifiée, à l'image de ses usages</b>	<b>8</b>
<b>La forêt et le bois en chiffres</b>	<b>9</b>
<b>SECTION 3 : COMPRENDRE LA GESTION FORESTIÈRE</b>	<b>10</b>
<b>Un régime forestier qui évolue</b>	<b>11</b>
<b>Récolter du bois : un processus en plusieurs étapes</b>	<b>11</b>
Échéancier : des délais qui sont nécessaires	14
<b>Planification : passer de la théorie à la pratique</b>	<b>15</b>
Secteurs potentiels : évaluer ce que l'on a	15
Inventaire et prescriptions : valider ce que l'on fait	16
Délimitation des secteurs : récolter aux bons endroits	16
Programmation annuelle : faire le plein de provisions	18
<b>Consultation : se comprendre pour avancer ensemble</b>	<b>20</b>
Harmonisation : un mot d'usage et d'opération	20
Consultation publique : une tribune pour s'informer et s'exprimer	21
Comité ciblé : une étape spécifique aux Laurentides	21
TGIRT : pour ne rien oublier	22
<b>Opération : pas aussi simple qu'on le croit</b>	<b>24</b>
Ça y est, on y va?	24
Autorisation et lancement des travaux : fin d'une étape, début d'une autre	24
Ça y est, on est prêt?	24
Construction des chemins : minimiser les coûts et les impacts	26
Débusquage et tronçonnage : sortir le bois du bois	27
Ça y est, c'est terminé?	27
<b>SECTION 4 : CONCLUSION</b>	<b>28</b>
<b>RÉFÉRENCES</b>	<b>30</b>



## INTRODUCTION

### **Pourquoi ce projet ?**

L'opération d'un chantier de récolte en forêt publique est soumise à plusieurs étapes, rien n'est laissé au hasard et la responsabilité est partagée. Il n'est pas facile de s'y retrouver et c'est pourquoi Table Forêt Laurentides a souhaité développer des outils de vulgarisation (guide, vidéo, etc.) facilitant une meilleure compréhension de toutes ces dynamiques.

Le présent document permettra de saisir la complexité de la planification et la multiplication des acteurs impliqués dans tout le processus. Nous avons tenté de faire ressortir que la particularité de l'écosystème forestier des Laurentides entraîne des mesures particulières à la réalité des Laurentides. Ce guide accompagne et complète une vidéo réalisée dans le cadre de ce projet, rendu possible grâce à la contribution financière du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF). La vidéo est disponible en ligne sur le site web de Table Forêt Laurentides ([www.tableforet.ca](http://www.tableforet.ca)) et sur la chaîne YouTube de l'organisation.

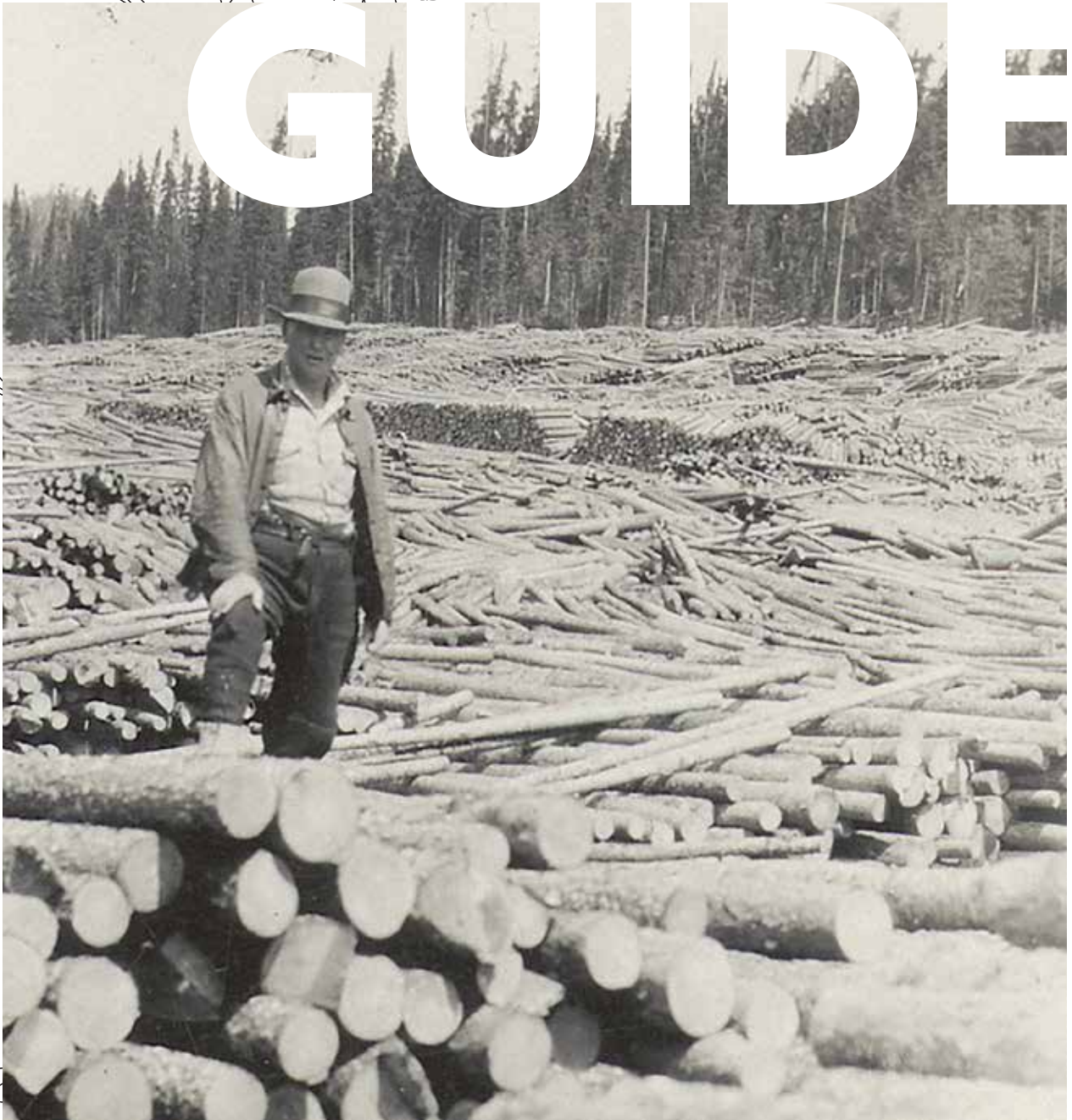
### **Qui sommes-nous ?**

La Table Forêt Laurentides est un OBNL dont la mission est de faire connaître le secteur forestier et les métiers qui s'y exercent, d'éduquer et de sensibiliser les jeunes et la population à l'importance sociale, environnementale, économique et culturelle de la forêt ainsi qu'à son développement durable. Depuis 2005, Table Forêt Laurentides a réalisé plusieurs actions et activités ludiques en ce sens : sorties forestières, visites de chantiers et d'usines, ateliers en classe, campagnes de communication, vidéos, etc. Avec ses standards de qualité élevés dans ses réalisations, Table Forêt Laurentides est reconnue par ses pairs, l'industrie et le ministère comme une organisation incontournable pour les actions d'éducation forestière et d'acceptabilité sociale.

SECTION 2

# NOTRE FORÊT

# GUIDE



## SECTION 2

# LA VÉGÉTATION DU QUÉBEC

Le Québec est divisé en plusieurs zones de végétation. Celles-ci sont à leur tour divisées en sous-zones de végétation puis divisées en domaines bioclimatiques. Du nord au sud, nous retrouvons respectivement :

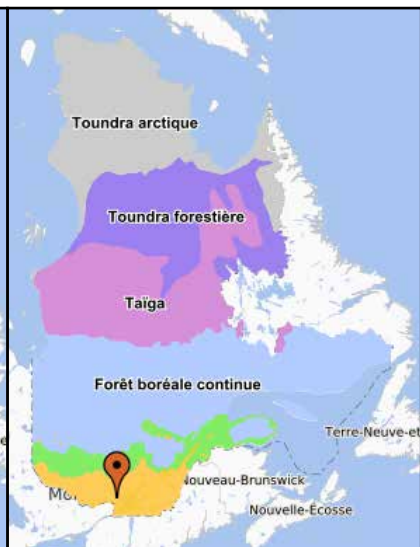
- la **zone arctique**, avec la sous-zone du **bas arctique**, dans laquelle se trouvent deux domaines bioclimatiques : la toundra arctique herbacée et la toundra arctique arbustive;
- la **zone boréale**, un peu plus au sud, qui comprend les sous-zones de la **toundra forestière** (domaine de la toundra forestière), de la **taïga** (domaine de la pessière à lichens) et de la **forêt boréale continue** (domaine de la pessière à mousse et domaine de la sapinière à bouleau blanc);
- la **zone tempérée nordique**, qui comprend les sous-zones de la **forêt mélangée** (domaine de la sapinière à bouleau jaune) et celle de la **forêt décidue** (domaine de l'érablière à bouleau jaune, de l'érablière à tilleul et de l'érablière à caryer cordiforme).

**CARTE 1 : ZONE DE VÉGÉTATION DU QUÉBEC**



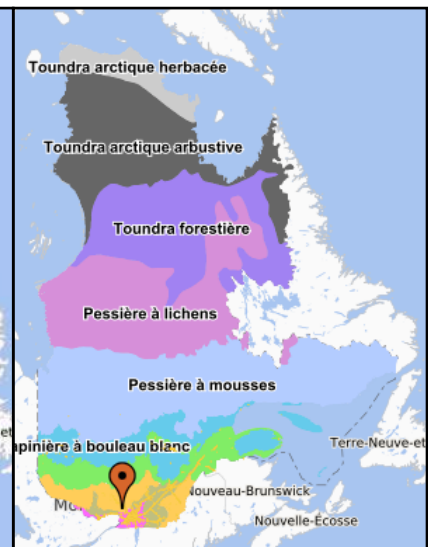
Source : MFFP IGO données écoforestières

**CARTE 2 : SOUS-ZONES DE VÉGÉTATION**



Source : MFFP IGO données écoforestières

**CARTE 3 : DOMAINES BIOCLIMATIQUES DU QUÉBEC**



Source : MFFP IGO données écoforestières



# LAURENTIDES : UNE VÉGÉTATION DIVERSIFIÉE, À L'IMAGE DE SES USAGES

La région des Laurentides touche deux zones de végétation : la **zone tempérée nordique** sur presque toute sa superficie et la **zone boréale** à l'extrême nord du territoire. La zone boréale est peuplée majoritairement de résineux et de feuillus intolérants à l'ombre avec une structure **équienne** (peuplement comprenant des arbres ayant le même âge). La zone tempérée nordique est dominée par des peuplements **feuillus** et **mélangés**. Les Laurentides touchent aux deux sous-zones de végétation de cette dernière, c'est-à-dire la **forêt décidue** au sud et la **forêt mixte** au nord de la municipalité de Sainte Anne du Lac. Les Laurentides incorporent les trois domaines bioclimatiques de la forêt décidue.

Notre région est l'une des rares régions du Québec à connaître autant de diversité de peuplements sur un même territoire. Il est probable de penser que cette particularité a un impact sur les usages de la forêt, mais également sur les traitements sylvicoles qui lui sont appliqués.

Vaste **terrain de jeu** des Montréalais et de l'Outaouais, le territoire des Laurentides est un territoire particulièrement sensible à tout ce qui touche la foresterie. La **proximité des chantiers**, la **villégiature** et la **multiplication des utilisateurs** de la forêt font des Laurentides une région bien différente des autres régions forestières du Québec. Qu'en est-il de cette réalité lors de la planification et de la réalisation d'un chantier forestier?

## CONCRÈTEMENT AU CHANTIER Canard-Sylvain

**TYPE ÉCOLOGIQUE** : en jargon forestier, FE32 (MJ12) sur 1A/1aY, soit une forêt assez typique du territoire des Laurentides, composée majoritairement d'érables à sucre.

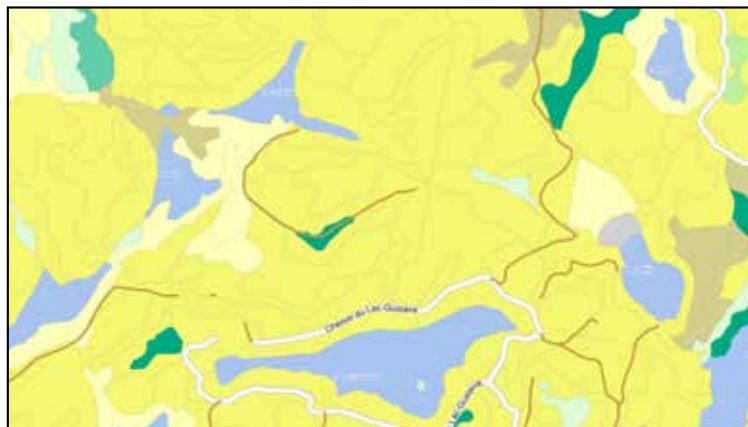
Pour mieux comprendre :

- FE32 : érablière à bouleau jaune sur dépôt minéral de mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique.
- MJ12 : bétulaie jaune à sapin et érable à sucre sur dépôt minéral de mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique.
- 1A/1aY : dépôt glaciaire, sans morphologie particulière, till indifférencié, épaisseur moyenne de 50 cm à 1 m avec affleurements rocheux rares à très rares.

**CARTE 5 : PEUPEMENTS ÉCOFORESTIERS DU CHANTIER CANARD-SYLVAIN**

Légende	
Épinette	Bouleau
Pin	Chêne
Sapin	Érable
Autres résineux	Frêne
	Hêtre
	Peuplier
	Autres feuillus

Source : MFFP IGO données écoforestières



SECTION 2

## LA FORÊT ET LE BOIS EN CHIFFRES

**TABLEAU 1 :** PORTRAIT STATISTIQUE DU BOIS

LE BOIS AU QUÉBEC	LE BOIS DANS LES LAURENTIDES
61 000 emplois	3 500 emplois
19 milliards \$/année	740 millions \$/année
287 usines de 1 <sup>re</sup> transformation	22 usines de 1 <sup>re</sup> transformation
Consommation moyenne de bois ronds des usines : 32,1 millions de m <sup>3</sup>	Consommation moyenne de bois ronds des usines : 719 770 m <sup>3</sup>

**TABLEAU 2 :** PORTRAIT STATISTIQUE DE LA FORÊT

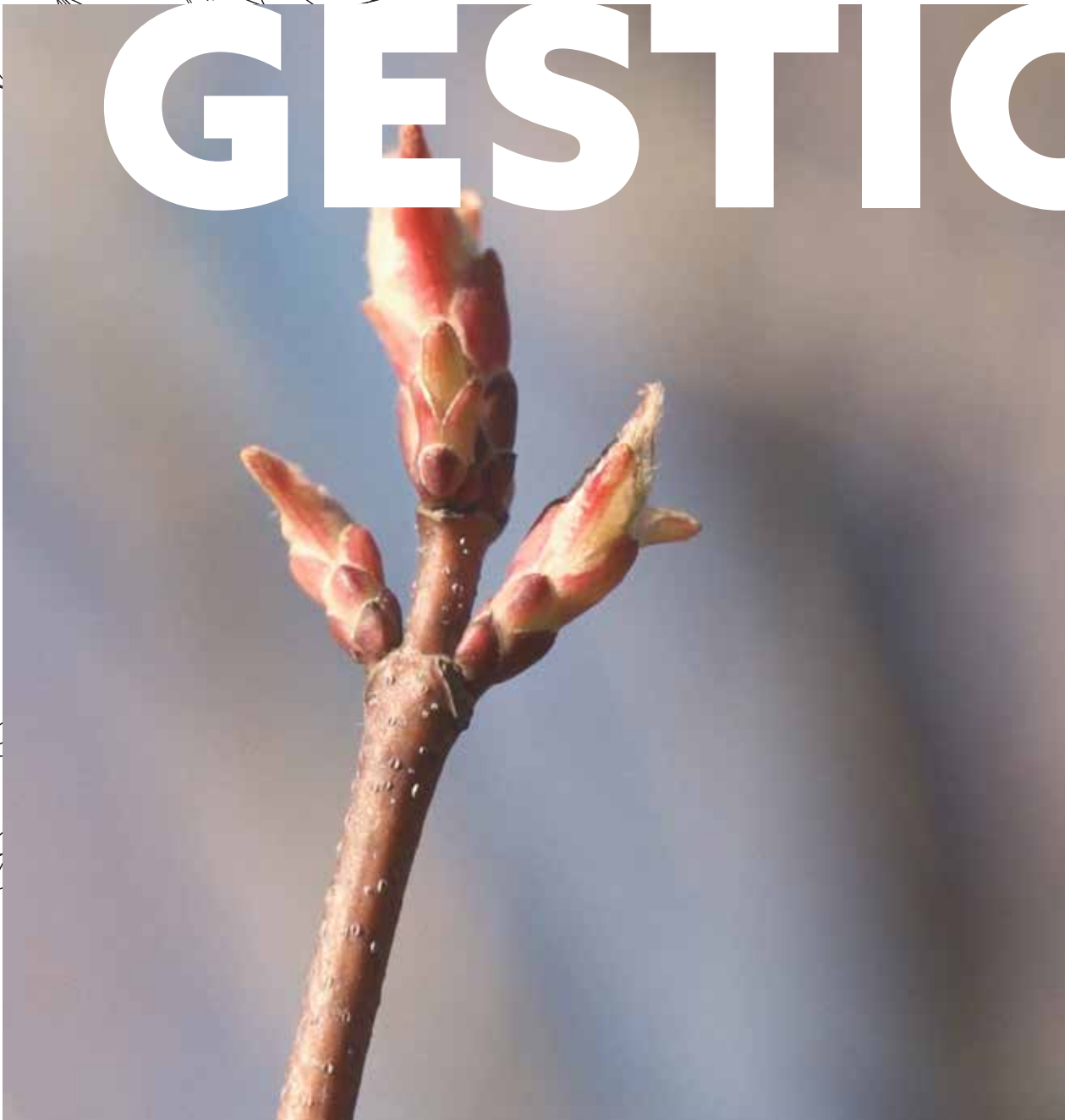
LA FORÊT AU QUÉBEC	LA FORÊT DANS LES LAURENTIDES
761 100 km <sup>2</sup>	19 436 km <sup>2</sup>
46 % de la superficie totale de la province	86 % de la superficie des Laurentides
92 % de la forêt est publique	75 % de la forêt est publique
222 écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)	24 écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)
Possibilité forestière totale : 34,3 millions de m <sup>3</sup>	Possibilité forestière totale forêts publiques et privées : 1,8 millions de m <sup>3</sup>
Récolte effective : 25 millions de m <sup>3</sup>	Récolte effective forêts publiques et privées : 1,1 millions de m <sup>3</sup>
133,6 millions de plants produits en 2017	10,7 millions de plants produits en 2017
121,6 millions d'arbres plantés en 2017	2,3 millions d'arbres plantés en 2017
0,5 % des arbres plantés sont des feuillus	2 % des arbres plantés sont des feuillus

Source : MFFP, Ressources et industries forestières du Québec - Portrait statistique, Édition 2017

SECTION 3

**COMPRENDRE  
LA GESTION  
FORESTIÈRE**

**GESTIC**



## SECTION 3

# **UN RÉGIME FORESTIER QUI ÉVOLUE**

Le régime forestier actuel est entré en vigueur en 2013. La nouvelle *Loi sur l'aménagement durable des forêts* (LADF) prévoit et répartit les responsabilités au sein des différents intervenants impliqués en forêt. Avant l'adoption de ce nouveau régime, le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) jouait principalement un rôle de modérateur entre les industriels et les autres tiers utilisateurs de la forêt. La planification des travaux de récolte forestière relevait alors de l'industrie. Avec la nouvelle loi, le MFFP a repris la planification des travaux de récolte forestière, soustrayant ainsi cette responsabilité à l'industrie.

De nouvelles responsabilités implique inévitablement de nouvelles façons de procéder. Plusieurs étapes sont préalables avant qu'une machine puisse entrer en forêt afin de procéder à la récolte de matière ligneuse (bois). Quelles sont ces différentes étapes? Comment cela se traduit-il concrètement sur le terrain?

La mécanique complexe et la multiplication des acteurs permettent de se questionner sur la compréhension des rôles et des responsabilités de chacun. La nouvelle LADF prévoit également tout un mécanisme de consultation auprès des parties impliquées et des utilisateurs de la forêt. Bien que la loi soit la même partout, la particularité de l'écosystème forestier des Laurentides entraîne-t-elle des mesures particulières à la réalité des Laurentides? La mécanique en place permet-elle à la population de se sentir impliquée et de comprendre l'impact de cette implication pour une foresterie durable?

Afin de trouver des réponses, nous avons pris comme toile de fond le chantier Canard-Sylvain, situé dans la municipalité de Wentworth-Nord dans la MRC des Pays-d'en-Haut, chantier qui était en activité de novembre 2018 à janvier 2019.

# **RÉCOLTER DU BOIS : UN PROCESSUS EN PLUSIEURS ÉTAPES**

L'opération d'un chantier de récolte peut être divisée en trois grands thèmes : planification, consultation et opération. Chacun de ces thèmes comporte plusieurs étapes. Rien n'est laissé au hasard et la responsabilité est partagée. Le tableau qui suit présente, de façon linéaire, les différentes étapes de réalisation d'un chantier forestier.

## SECTION 3 - COMPRENDRE LA GESTION FORESTIÈRE

**TABLEAU 3 : ÉTAPES DE RÉALISATION D'UN CHANTIER**

THÈMES	ÉTAPES	RESPONSABLE (GÉNÉRAL)	RESPONSABLE (CANARD-SYLVAIN)
Planification	Cartographie (détermination des chantiers)	MFFP	UG* de Mont-Tremblant
Consultation	Consultation publique du plan d'aménagement intégré tactique opérationnel (PAFI-O)	MFFP	Service de gestion intégré des ressources naturelles (SGIRN) de la MRC d'Antoine-Labelle
Planification	Prospection du chantier	MFFP	UG de Mont-Tremblant
Planification	Inventaire forestier	MFFP	UG de Mont-Tremblant
Planification	Prescriptions sylvicoles et délimitation du secteur d'intervention	MFFP	UG de Mont-Tremblant
Planification	Planification des chemins	BGA**	Scierie Carrière
Consultation	Comités ciblés (particularité dans les Laurentides)	MFFP-BGA, tiers concernés	UG de Mont-Tremblant, Scierie Carrière, municipalité de Wentworth-Nord, MRC des Pays-d'en-Haut, Club de ski de fond Viking, Association du Lac Gustave, SGIRN
Consultation	Présentation du chantier à la Table GIRT	MFFP	UG de Mont-Tremblant et SGIRN
Planification	Rubannage/Martelage	MFFP avec mandataire	Rexforêt
Planification	Dépôt du chantier à la PRAN (programmation annuelle)	BGA	Scierie Carrière
Consultation	Harmonisation opérationnelle	BGA, tiers concernés	Scierie Carrière, municipalité de Wentworth-Nord, MRC des Pays-d'en-Haut, club de ski de fond Viking, Association du Lac Gustave
Opération	Rencontre d'ouverture du chantier	MFFP-BGA	UG de Mont-Tremblant et Scierie Carrière
Opération	Envoi de l'avis des travaux aux gens concernés (14 jours avant)	BGA	Scierie Carrière
Opération	Lettre autorisant le début des travaux	MFFP	UG de Mont-Tremblant
Opération	Rencontre de démarrage	BGA	Scierie Carrière
Opération	Opérations forestières (construction de chemins, récolte, transport)	BGA	Scierie Carrière
Opération	Suivi des opérations	MFFP	UG de Mont-Tremblant

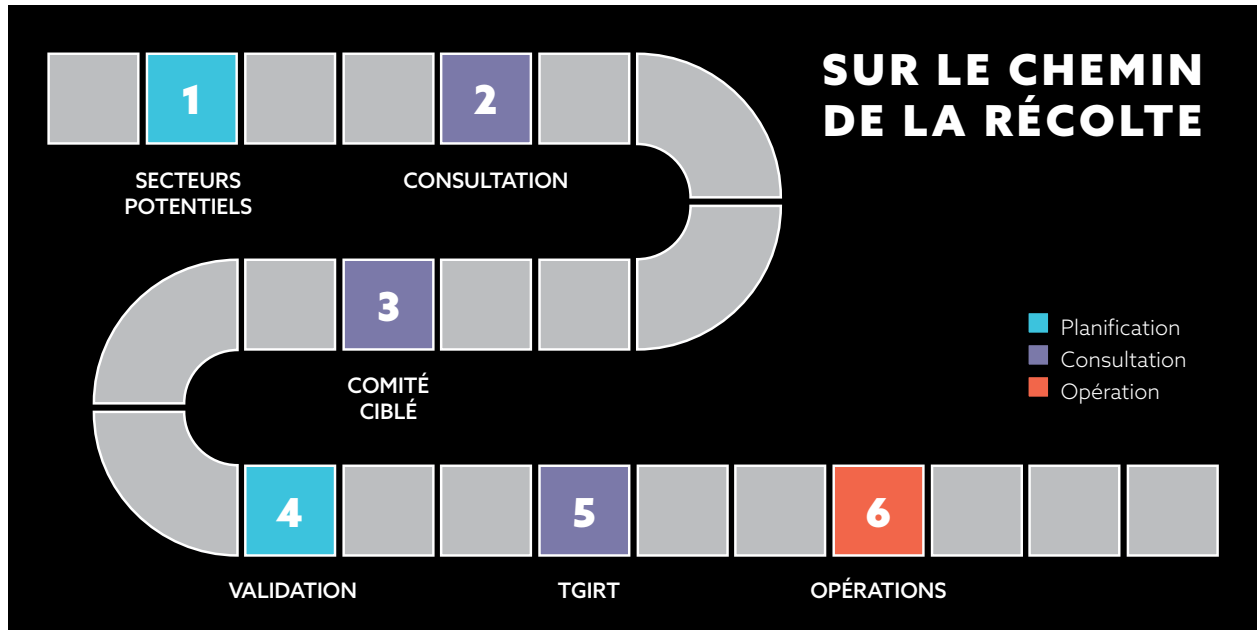
\* UG : Unité de gestion

\*\*BGA : Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement

### SECTION 3 - COMPRENDRE LA GESTION FORESTIÈRE

Certaines étapes se réalisent en parallèle ou simultanément. Tenant compte de cette réalité, de façon plus imagée, nous pouvons représenter les étapes de réalisation d'un chantier en 6 jalons :

**FIGURE 1 : ÉTAPES DE PLANIFICATION D'UN CHANTIER**



## SECTION 3 - COMPRENDRE LA GESTION FORESTIÈRE

### Échéancier : des délais qui sont nécessaires

Étant donné ses nombreuses étapes, le processus de planification et d'harmonisation peut prendre un certain temps. Considérant les délais entre le début de la planification et l'opération du chantier, des tiers peuvent avoir changé. Cette réalité oblige parfois certaines étapes de consultation à être reprises juste avant le début des opérations. Afin d'illustrer concrètement ces étapes, le tableau ci-dessous présente l'échéancier pour le chantier Canard-Sylvain.

### CONCRÈTEMENT AU CHANTIER Canard-Sylvain

**TABLEAU 4 : ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DU CHANTIER CANARD-SYLVAIN**

THÈMES	ÉTAPES	ÉCHÉANCIER
Planification	Cartographie	2014
Consultation	Consultation Publique du PAFI-O	2014, 2016 et 2018
Planification	Prospection du chantier	Février 2012 et octobre 2014
Planification	Inventaire forestier	2014
Planification	Prescriptions sylvicoles et délimitation du secteur d'intervention	Préliminaire : 2015
Planification	Planification des chemins	Finale : novembre 2018
Consultation	Comités ciblés - harmonisation	Mars 2017 Juin 2017 Novembre 2018
Consultation	Présentation du chantier à la Table GIRT	Mars 2017
Planification	Rubannage/Martelage	Novembre 2018
Planification	Dépôt du chantier à la PRAN (programmation annuelle)	Préliminaire : 2015 Final : 2018
Opération	Rencontre d'ouverture du chantier	Novembre 2018
Opération	Envoi de l'avis des travaux aux gens concernés	2 novembre 2018
Opération	Lettre autorisant le début des travaux	Voirie : 15 novembre 2018
Opération	Rencontre de démarrage	Récolte : 26 novembre 2018
Opération	Construction de chemins	
Opération	Opérations forestières (récolte, transport)	Novembre 2018
Opération	Suivi	Novembre 2018 à janvier 2019

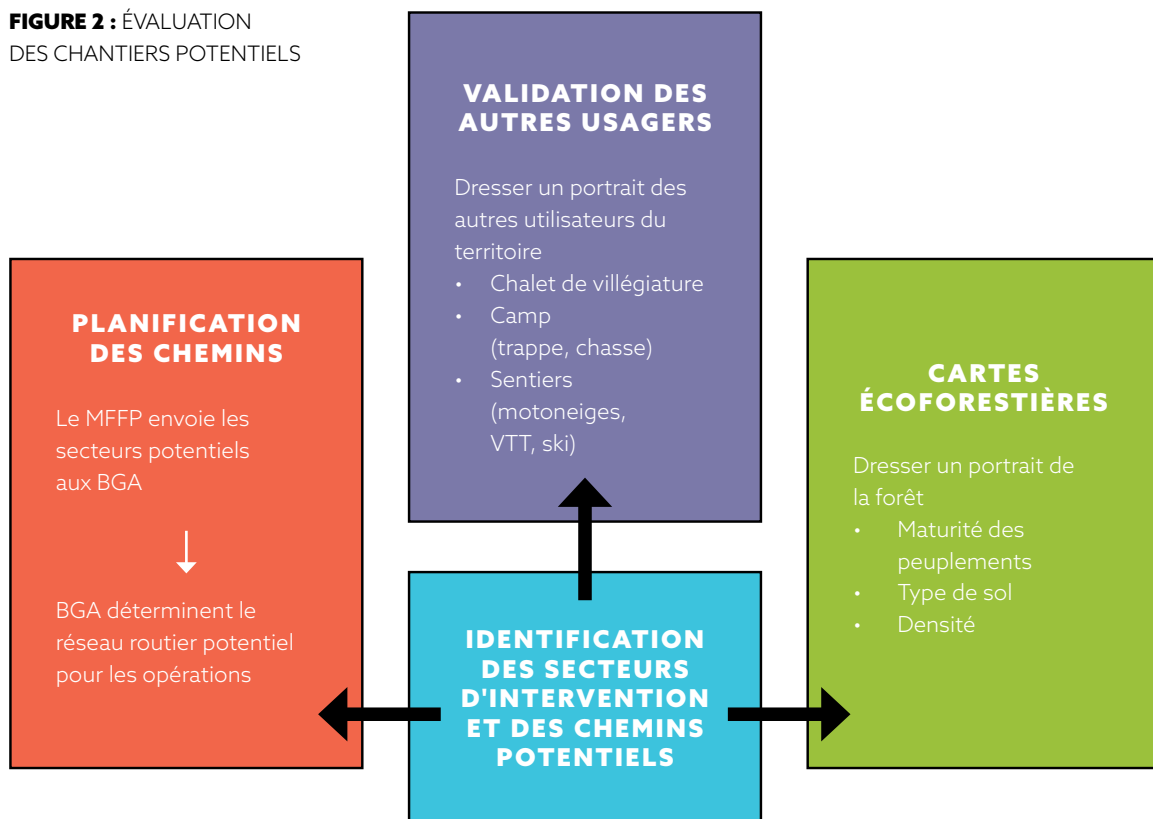
# PLANIFICATION : PASSER DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

La planification est à la base de tout et est une procédure complexe vu la multiplication des usages du territoire forestier et des acteurs impliqués dans tout le processus. Cette complexité est particulièrement présente dans la région des Laurentides étant donné la proximité de la villégiature en forêt publique. Bien que les tableaux précédents présentent l'ordre habituel de réalisation des étapes, concrètement, certaines d'entre-elles se réalisent en parallèle.

## Secteurs potentiels : évaluer ce que l'on a

Pour savoir où l'on va, il faut savoir ce que l'on a. Le ministère identifie donc des secteurs d'intervention qui présentent un **potentiel** de récolte. Une première vérification et modulation théorique des secteurs est réalisée à cette étape.

**FIGURE 2 : ÉVALUATION  
DES CHANTIERS POTENTIELS**



## SECTION 3 - COMPRENDRE LA GESTION FORESTIÈRE

### *Inventaire et prescriptions : valider ce que l'on fait*

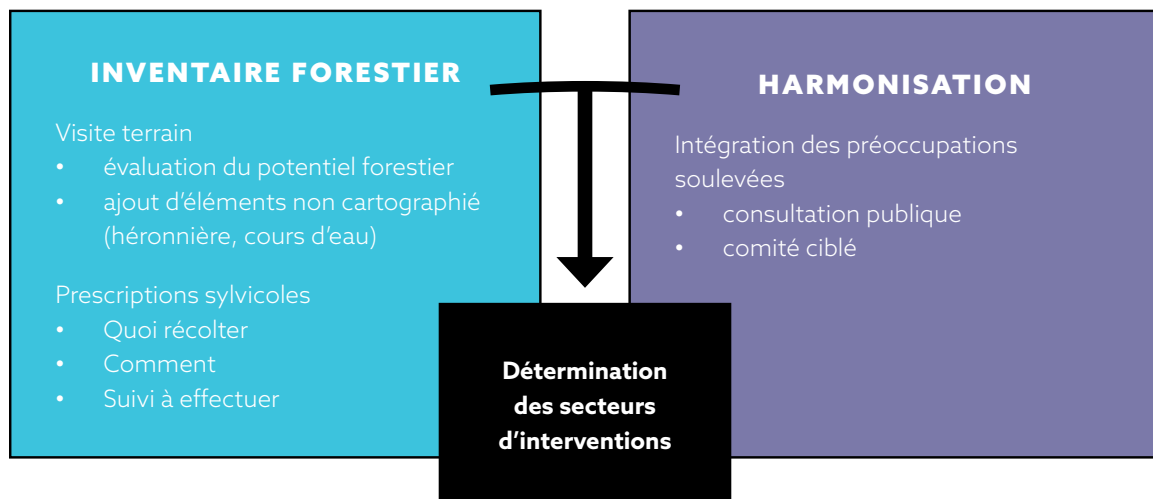
On passe de la théorie à la pratique. Les secteurs potentiels sont **visités** par un technicien forestier. Celui-ci effectue un inventaire à partir de placettes échantillons à des endroits prédéfinis par le MFFP. Le technicien forestier effectue différentes mesures, telles que :

- la mesure du DHP en cm (diamètre hauteur de la poitrine);
- le calcul du volume marchand à l'hectare (m<sup>3</sup>ha);
- la détermination de la surface terrière (m<sup>2</sup>ha);
- le calcul du nombre de tiges à l'hectare (ha);
- le calcul de nombre de semenciers à l'hectare (ha).

Toutes les données récoltées sont mises en lien avec les préoccupations soulevées avec les différents outils de consultation et permettent finalement de déterminer les secteurs de coupes.

**La superficie des secteurs d'intervention est habituellement réduite par rapport aux secteurs potentiels initialement identifiés.**

**FIGURE 3 :** VALIDATION DES SECTEURS DE COUPE



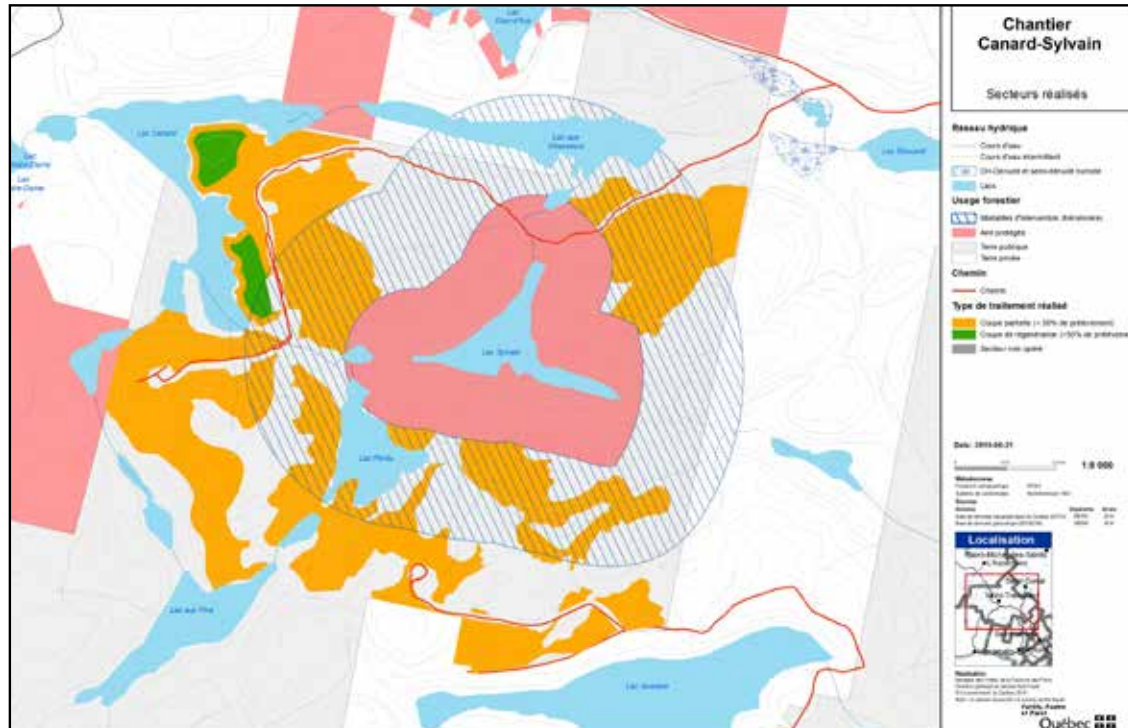
### *Délimitation des secteurs : récolter aux bons endroits*

Lors de la rédaction de la prescription sylvicole, l'ingénieur forestier établit les directives de martelage (ex. pourcentage de tige à récolter, essence, diamètre, etc.). À l'aide des prescriptions sylvicoles et des directives de martelage, le MFFP octroie des contrats afin de délimiter les secteurs par une opération de rubannage. Le martelage sert ensuite à identifier les tiges à récolter ou à préserver dans ce secteur. Le martelage s'inscrit donc dans un processus précis de planification, d'inventaire, d'analyse, de prescription et de suivi des travaux sylvicoles en forêt.



## CONCRÈTEMENT AU CHANTIER Canard-Sylvain

CARTE 8 : SECTEURS RÉELLEMENT OPÉRÉS



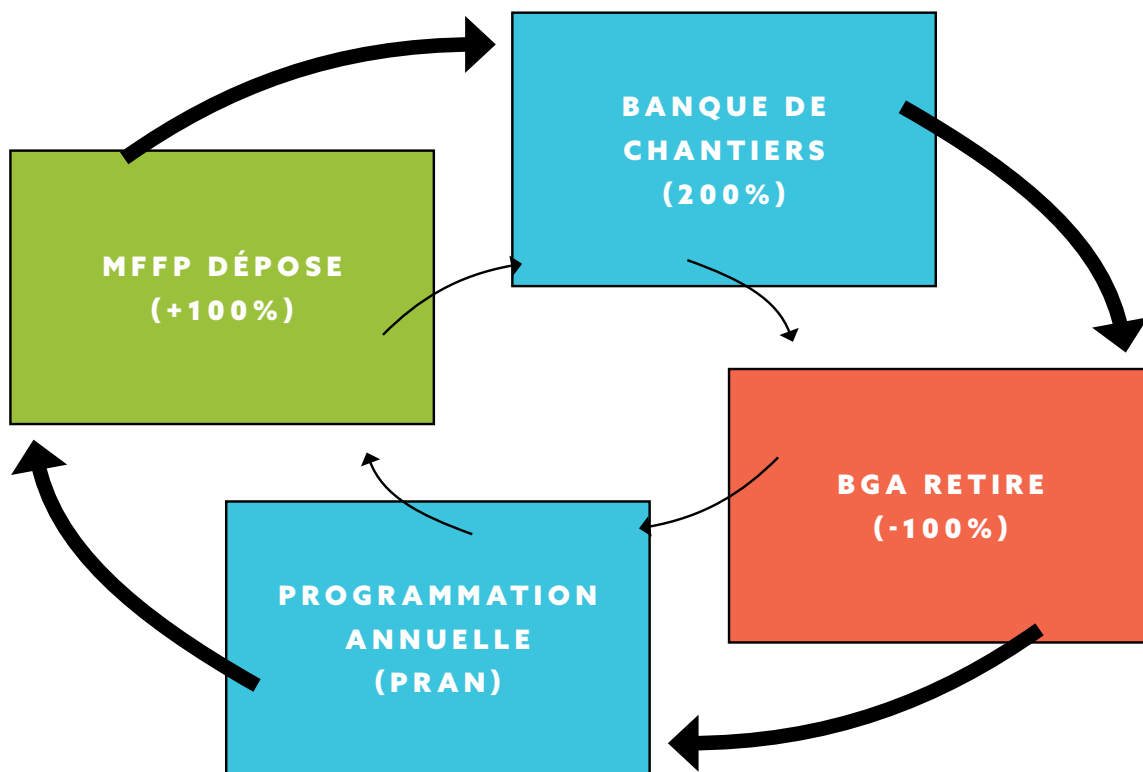
### Programmation annuelle : faire le plein de provisions

Chaque année, vers janvier, le MFFP, en prévision de la saison qui débute le 1<sup>er</sup> avril, dépose une banque de 200 % de chantiers disponibles et prêts à la récolte, soit l'équivalent de deux ans de récolte.

Les BGA doivent sélectionner, à partir de ce 200 %, les chantiers qu'ils souhaitent opérer pour avoir 100 % de leur garantie d'approvisionnement équilibré par essence. C'est ce qu'on appelle une programmation annuelle (PRAN). L'année qui suit, le MFFP redépose un 100 % dans la banque afin que celle-ci soit toujours à 200 %. Il peut cependant arriver qu'un chantier se trouve en banque pendant plusieurs années avant de figurer dans la programmation annuelle pour opération. L'information récoltée avec la PRAN permet également aux coordonnateurs de TGIRT qui le souhaitent de tenir un calendrier et une cartographie des travaux prévus mis à jour en continu.

**Cette façon de procéder apporte une assurance (garantie) d'approvisionnement aux industriels (BGA) en cas de perturbations naturelles dans les chantiers en banque (feu de forêt, épidémie, etc.).**

**FIGURE 4 : GARANTIE D'APPROVISIONNEMENT ET PROGRAMMATION ANNUELLE**



### CONCRÈTEMENT AU CHANTIER

#### *Canard-Sylvain*

##### **PRESCRIPTION SYLVICOLE :**

- Un premier secteur de 75 hectares s'est vu prescrire une coupe progressive irrégulière à couvert permanent (CPI-CP). Le taux de prélèvement est de 30 % et a été effectué avec martelage. Il s'agit d'un type de traitement fréquemment prescrit dans les peuplements typiques de feuillus intolérants.
- Un deuxième secteur, de 15 hectares, s'est vu prescrire une coupe progressive irrégulière à régénération lente (CPI-RL). Considérant qu'il y avait une grande présence de hêtres à grandes feuilles atteints par la maladie corticale, le taux de prélèvement est de 42 % et a été effectué sans martelage, mais avec un marquage des tiges réalisé par le BGA afin de faciliter la récolte.
- Le troisième secteur est d'une superficie de huit hectares et s'est vu prescrire une coupe de protection de la régénération et des sols (CPRS). Secteur dominé par les conifères, le taux de prélèvement est de 86,5 % et a été effectué sans martelage, mais avec un marquage des tiges réalisé par le BGA afin de faciliter la récolte.

**ANNÉE DE LA PRAN :** 2018

##### **CALENDRIER ET CARTOGRAPHIE EN CONTINU :**

[www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/cartes-interactives-dacces-public](http://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/cartes-interactives-dacces-public)

## **CONSULTATION : SE COMPRENDRE POUR AVANCER ENSEMBLE**

---

### *Harmonisation : un mot d'usage et d'opération*

Une mesure d'harmonisation est une **action** qui permet de répondre à un **enjeu** identifié sur un site localisé (un site d'intervention potentiel, un lac de villégiature, etc.). Elle pourrait modifier la prescription sylvicole, la délimitation du secteur d'intervention ou la localisation d'une infrastructure principale. On parle alors d'harmonisation des usages et relève du MFFP. Si la mesure d'harmonisation modifie le déroulement des opérations forestières (ex : calendrier des travaux), il s'agit plutôt d'une mesure d'harmonisation opérationnelle et relève du BGA.

Les mesures d'harmonisation ne peuvent être conclues que sur les terres publiques. Les chemins municipaux ne font pas partie de l'harmonisation opérationnelle.



## Consultation publique : une tribune pour s'informer et s'exprimer

Les secteurs d'intervention potentiels sont présentés dans le cadre d'une consultation publique ouverte à tous. C'est l'occasion pour la population d'émettre ses préoccupations et commentaires face aux secteurs identifiés. Les citoyens peuvent s'exprimer par écrit ou en personne.

Plusieurs plateformes interactives sont rendues disponibles afin de rendre l'information sur les secteurs d'intervention potentiels accessible. La consultation publique comporte notamment des soirées publiques d'information et de présentation. Les renseignements relativement à la période de consultation et aux soirées d'information sont transmis par les journaux locaux, les bulletins municipaux, les réseaux sociaux et par lettre aux utilisateurs potentiellement touchés.

***Il ne s'agit pas d'une occasion pour remettre en question la pertinence de faire des coupes forestières.***

**FIGURE 5 : RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS LORS D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE**



## Comité ciblé : une étape spécifique aux Laurentides

La particularité du contexte des Laurentides face à l'activité forestière a démontré la nécessité de mettre en place un mécanisme de consultation supplémentaire : les comités ciblés. Ces comités se tiennent avec les tiers impliqués pour chacun des chantiers planifiés. Les comités ciblés sont des rencontres permettant aux acteurs directement concernés par un chantier (incluant la société civile) de présenter leurs inquiétudes et les enjeux. Les discussions tenues lors des comités ciblés guident les recommandations de la TGIRT vers des mesures d'harmonisation des usages et opérationnelles.

**FIGURE 6 : RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS LORS D'UN COMITÉ CIBLÉ**

UTILISATEURS CONCERNÉS	MFFP	BGA
S'informer  Exprimer leurs préoccupations par rapport au chantier de récolte	Convenir de mesures d'harmonisation des USAGES <ul style="list-style-type: none"> <li>paysage</li> <li>découpage du secteur</li> </ul>	Convenir de mesures d'harmonisation OPÉRATIONNELLES <ul style="list-style-type: none"> <li>entretien des chemins</li> <li>période d'opération</li> </ul>

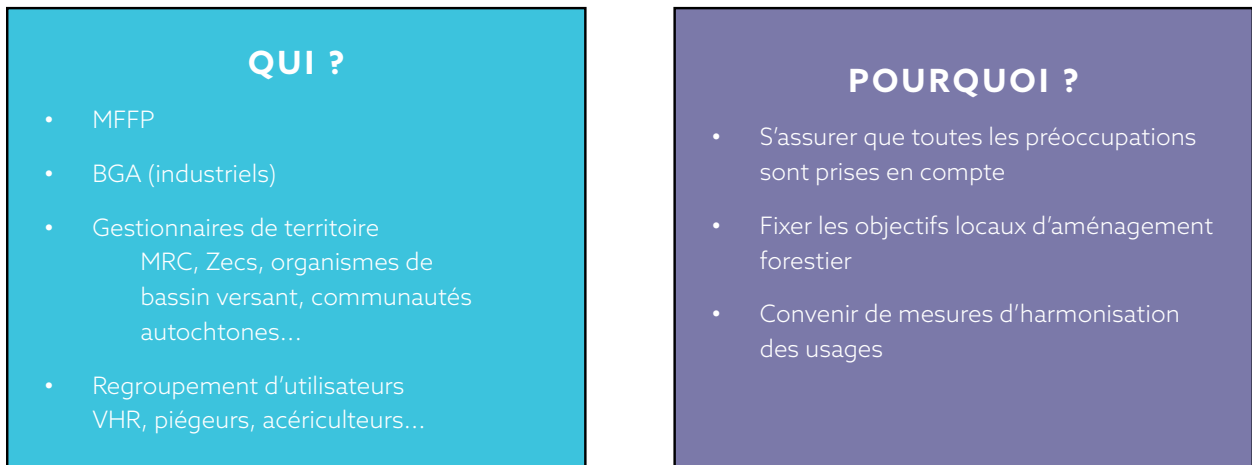
## SECTION 3 - COMPRENDRE LA GESTION FORESTIÈRE

### TGIRT : Pour ne rien oublier

La Table de gestion intégrée des ressources et du territoire est un lieu d'échange et d'information **régional** regroupant différents usagers du territoire forestier. Les TGIRT sont coordonnées par un mandataire nommé par le MFFP. Dans les Laurentides, l'organisme responsable est la MRC d'Antoine Labelle. Les tables de GIRT sont mises en place selon les unités d'aménagement forestier (UA). Le territoire des Laurentides est découpé en deux TGIRT (Sud et Nord) correspondant aux unités d'aménagement (UA) du MFFP.

Puisque certains enjeux se répètent régulièrement (période de chasse, partage de sentiers VHR, etc.), les membres de TGIRT peuvent convenir de mesures d'harmonisation génériques pour l'ensemble du territoire.

**FIGURE 7 :** CONSTITUTION ET OBJECTIFS DES TGIRT



### *Enjeux et contraintes spécifiques*

Topographie du territoire (entraînant l'obligation de réaliser le chantier en hiver), transport sur chemins municipaux comportant plusieurs courbes et pentes dangereuses, proximité des habitations, secteur de coupe où se situe un réseau de sentiers de ski de fond.

### **Mesures d'harmonisation opérationnelles convenues relativement au TRANSPORT FORESTIER :**

- Installation d'une signalisation avertissant du transport forestier le long du chemin du lac Gustave et du chemin Jackson par la Scierie Carrière;
- Mémo aux camionneurs concernant les limites de vitesse à respecter;
- Aménagement de points de rencontre (camions et automobiles) sur le chemin du lac Gustave;
- Rencontre terrain avec les représentants du lac Gustave afin de valider les endroits où des rencontres seront possibles et afin de regarder les travaux à effectuer sur le chemin nord du lac Gustave;
- Mise en place d'un système de communication entre les parties :
  - › Transmission d'un courriel aux deux jours de la part de la Scierie Carrière au groupe de suivi afin de fournir l'information à jour pour le transport forestier;
  - › Transmission de l'information de la période de transport des écoliers par les parents sur le chemin du lac Gustave par le représentant du lac Gustave à la Scierie Carrière;
  - › Transmission de l'information de la part du représentant du club de ski de fond Viking lors de la tenue d'une activité spéciale à la Scierie Carrière.

### **Mesures d'harmonisation opérationnelles convenues relativement aux SENTIERS DE SKI DE FOND :**

- Protection des sentiers en jaune lors des opérations forestières selon la réglementation en vigueur;
- Visite terrain avec les représentants du club de ski afin de valider la localisation des aires d'empilement, la fermeture d'une section du sentier bleu et l'endroit sur le sentier jaune où il y aura partage de la route sur une petite distance;
- Mise en place d'un système de communication par les représentants du club de ski Viking auprès de leurs membres sur l'évolution des travaux durant le mois de janvier 2019;
- Installation d'une signalisation avertissant des travaux en cours aux endroits nécessaires par la Scierie Carrière.

Normalement, les comités ciblés permettent de cerner et de trouver les solutions pour l'ensemble des enjeux et contraintes d'un chantier. Cependant, dans le cas du Canard-Sylvain, comme dans plusieurs chantiers des Laurentides, la proximité des utilisateurs de la forêt fait en sorte que des mesures d'harmonisation opérationnelles sont convenues pendant et après les opérations forestières. Par exemple, bien qu'aucune plantation ne fut prévue au lac Gustave, **des arbres seront replantés** à l'entrée du chemin, près des habitations au lac Gustave. À la suite des travaux de récolte, l'association du lac a formulé une demande à cet effet pour réduire l'impact visuel.

# OPÉRATION : PAS AUSSI SIMPLE QU'ON LE CROIT

## Ça y est, on y va ?

Pas tout de suite! Quelques étapes doivent encore être réalisées avant que la machinerie puisse entrer en forêt.

**FIGURE 8 : ÉTAPES PRÉ-OPÉRATIONNELLES**



## Autorisation et lancement des travaux : fin d'une étape, début d'une autre

La planification est réalisée, l'harmonisation complétée, le MFFP peut maintenant émettre le permis de récolte aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois (PRAU). Ce permis est accompagné d'une carte autorisant les travaux dans les secteurs d'intervention selon les prescriptions sylvicoles établies lors de la planification et les mesures d'harmonisation convenues lors du processus de consultation.

**L'émission du permis s'accompagne d'une rencontre d'ouverture de chantier. C'est l'occasion pour le BGA et le MFFP de confirmer qu'ils ont la même lecture face au chantier.**

## Ça y est, on est prêt ?

Oui! Le BGA envoie une lettre à tous les tiers concernés les informant que les travaux débiteront. Cette lettre est envoyée minimalement 14 jours avant le début des travaux. Parallèlement à cet envoi, le BGA et les entrepreneurs se rencontrent afin de s'assurer que tous sont sur la même longueur d'ondes et de régler les derniers détails opérationnels.

## CONCRÈTEMENT AU CHANTIER Canard-Sylvain

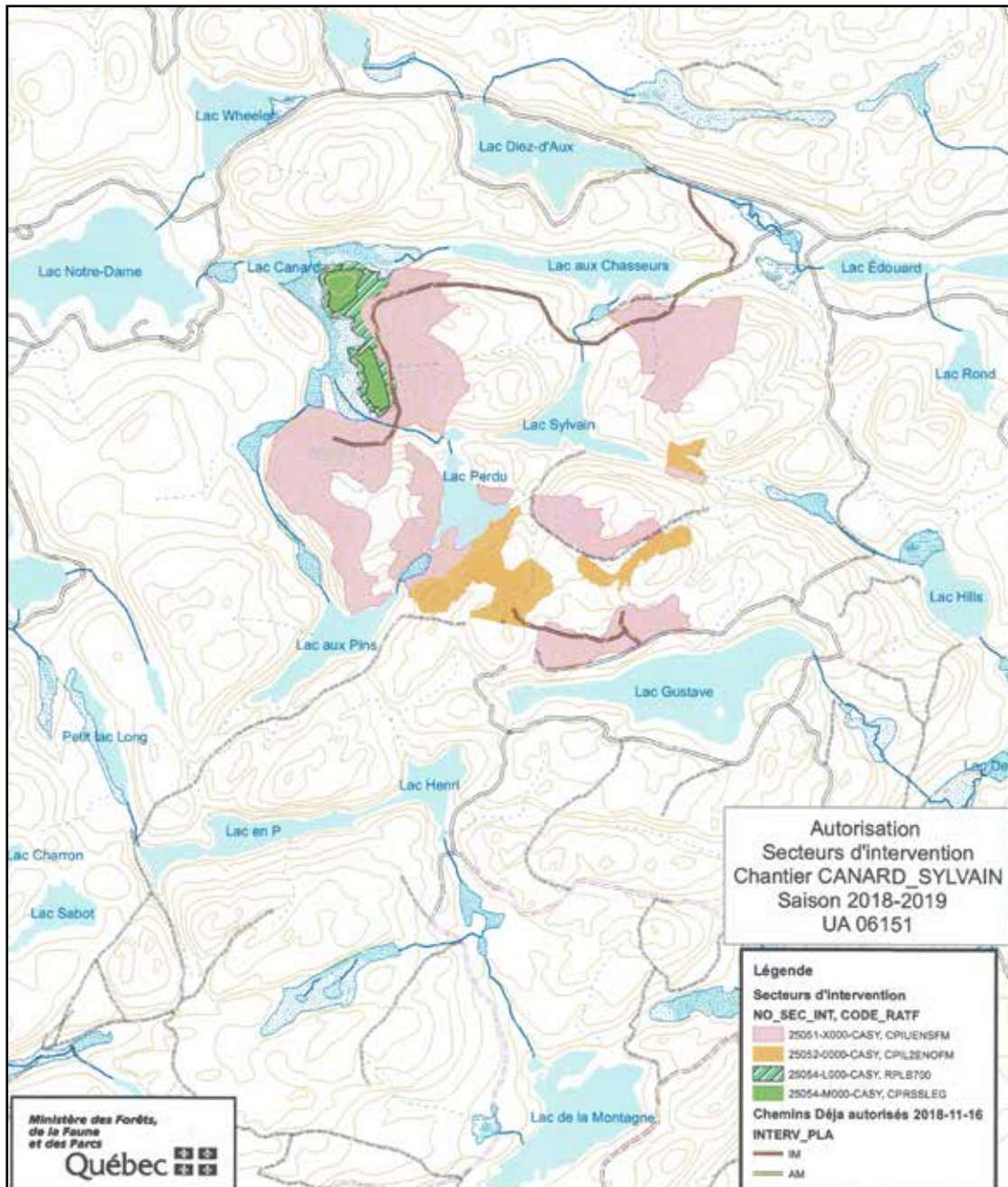
**BÉNÉFICIAIRE :** Scierie Carrière

**ENTREPRENEUR :** Produits forestiers Claude Baril

**TRAVAUX AUTORISÉS :**

- Trois secteurs selon les prescriptions sylvicoles précédemment décrites
- Un secteur avec reboisement

**CARTE 9 :** SECTEURS D'INTERVENTIONS AUTORISÉS



## *Construction des chemins : minimiser les impacts et les coûts*

Pour la planification des chemins forestiers, les entrepreneurs forestiers doivent se soumettre à la réglementation en vigueur dans le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts* (RADF). Celui-ci impose des règlements stricts en ce qui concerne les milieux humides, les cours d'eau, les habitats fauniques spécifiques, la gestion de l'eau de ruissellement, etc. Les contraintes pour l'aménagement de chemins forestiers sont souvent les mêmes, c'est-à-dire le matériel disponible pour la mise en forme, la topographie difficile des Laurentides et le type de sol sur lequel nous nous trouvons. Lorsque les contraintes sont trop élevées ou impossible à pallier, le BGA peut demander une dérogation au gouvernement.

## *Chemins d'été ou chemins d'hiver : comment choisir ?*

**CHEMINS D'ÉTÉ :** Construits pour être utilisables toute l'année pour l'ensemble des utilisateurs (mise en forme, entretien, etc.). En 2019, le coût moyen pour aménager un kilomètre de chemin d'été se situe entre 35 000 \$ et 45 000 \$.

**CHEMINS D'HIVER :** Construits pour être utilisables seulement lors de la période froide lorsque le sol est gelé, par conséquent pour un nombre restreint d'utilisateurs. Le coût moyen est estimé entre 10 000 \$ et 15 000 \$ par kilomètre.

### CONCRÈTEMENT AU CHANTIER

#### *Canard-Sylvain*

**CALENDRIER DE RÉALISATION :** Ce chantier hivernal aurait normalement été un chantier estival, cependant la topographie du secteur et le matériel disponible pour l'aménagement des chemins a contraint la réalisation de ce chantier en période hivernale.





## **Débusquage et tronçonnage : sortir le bois du bois**

Le débusquage est effectué par différentes machines selon le terrain, le type de bois, les pentes et la distance de l'aire d'empilement. Les débusqueuses peuvent être à pinces ou à câbles. Les débusqueuses à câbles peuvent récupérer le bois pratiquement n'importe où grâce à leurs longs câbles. Les débusqueuses à pinces, quant à elles, sont munies d'une pince pivotante mais non extensible, obligeant l'opérateur à se coller sur son chargement pour en prendre possession.

Bien que la garantie d'approvisionnement soit attribuée à un bénéficiaire précis, il est plutôt rare que l'ensemble du bois récolté dans un même secteur de coupe soit dirigé vers une seule usine. Le tri se fait directement au chantier, dans l'aire d'empilement. On comprend donc aussi que le tronçonnage, le chargement et le transport du bois soit fait selon l'endroit où il est dirigé.

### **CONCRÈTEMENT AU CHANTIER**

#### **Canard-Sylvain**

**DIRECTION DU BOIS :** Une partie du bois était dirigé vers l'usine du bénéficiaire, la Scierie Carrière, et une partie du bois a été vendue à Louisiana Pacific, Domtar et Fortress cellulose. Le bois était empilé et transporté en longueur (bois long).

**TRONÇONNAGE :** Le bois était écimé en forêt, débusqué en longueur dans l'aire d'empilement puis transporté à l'usine où il était tronçonné selon les besoins des clients.

Louisiana Pacific : 10 pieds 4 pouces  
Domtar : 8 pieds 4 pouces

Fortress cellulose : entre 8 pieds et 24 pieds  
Scierie Carrière : entre 8 et 12 pieds selon la qualité

## **Ça y est, c'est terminé?**

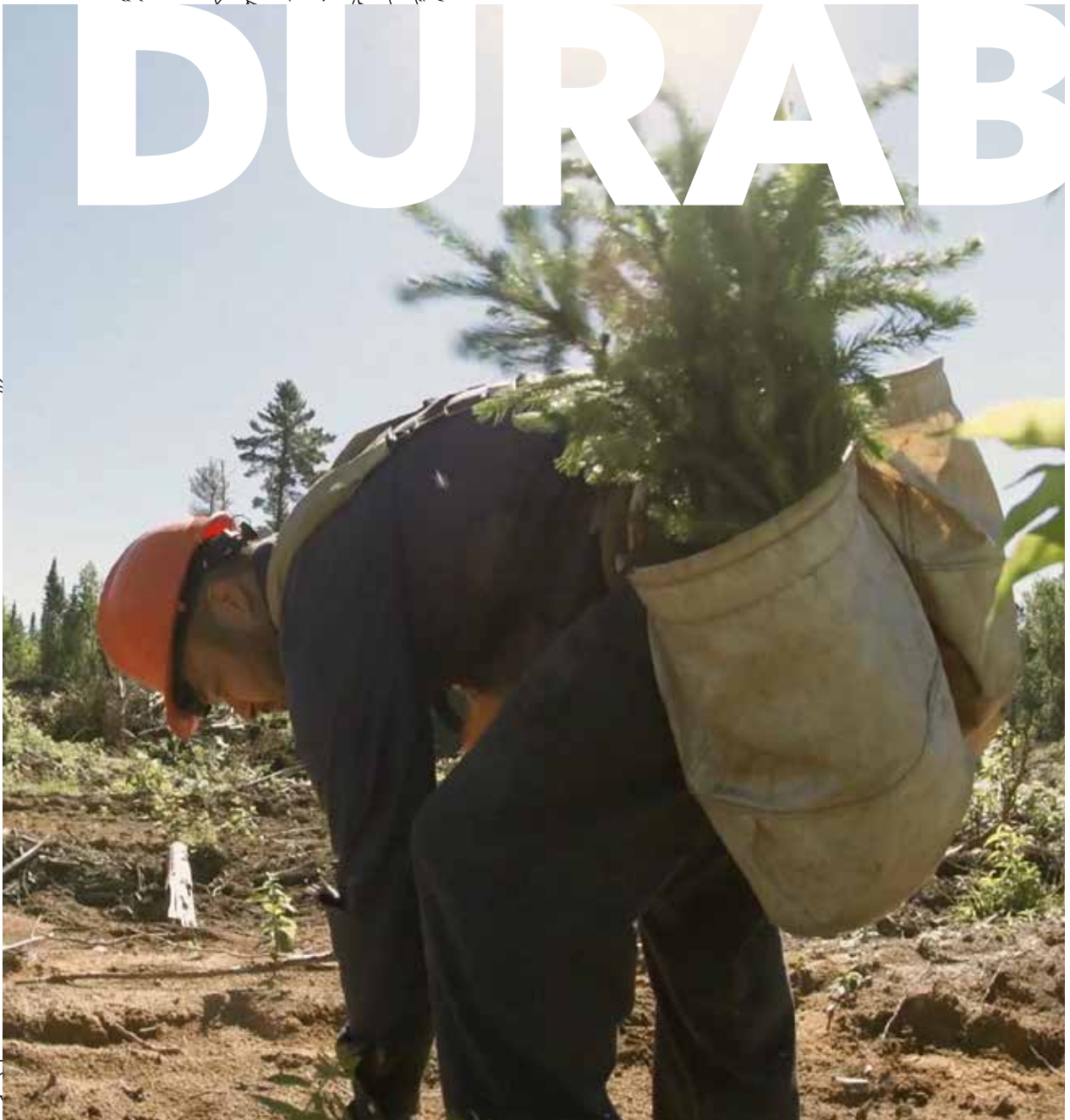
Non! Un suivi est effectué par une équipe du ministère. Ce suivi permet de s'assurer du respect de la réglementation découlant de la loi. Une première visite se tient normalement au début des travaux de récolte, lorsque la voirie forestière est terminée. Le moment de la visite en cours d'opération est variable d'une UG (unité de gestion) à l'autre et même d'un chantier à l'autre. Lorsque la récolte et le transport de bois sont terminés, une visite finale détaillée est effectuée par le MFFP afin de s'assurer de la conformité des travaux.

***Selon la complexité du chantier, des visites peuvent s'ajouter en cours d'opération.***

SECTION 4

# CONCLUSION

# DURAB



## SECTION 4 - CONCLUSION

De façon très résumée, nous comprenons que le volet planification et consultation relève du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Certains mandats sont par contre confiés à des mandataires ou entreprises certifiées par le MFFP. Tout ce qui touche la réalisation (opération) d'un chantier relève de l'industrie forestière. Il faut également comprendre que le MFFP a juridiction uniquement en **territoire public**. Ceci peut être vu comme un avantage pour le citoyen. Pourquoi? Celui-ci peut émettre ses préoccupations face aux travaux à venir, contrairement aux travaux forestiers en forêt privée où le propriétaire est libre de faire des travaux forestiers sans consulter ses voisins.

Plusieurs initiatives dans les Laurentides (comités ciblés, établissement d'une communication « en continu ») viennent bonifier le processus de consultation prévu dans la *Loi sur l'aménagement durable des forêts*. Avec ces initiatives de consultation, les Laurentides sont en quelque sorte un laboratoire en matière d'harmonisation et d'acceptabilité sociale. Les acteurs consultés conviennent que ces initiatives contribuent de façon significative à l'harmonisation des usages lors de la planification, en amont des opérations forestières. Il est toutefois important de préciser que les mécanismes de consultation n'ont pas pour objectif d'empêcher la réalisation de travaux forestiers, mais bien de **réduire les impacts** de ces derniers sur les autres utilisateurs du territoire.

Il semble cependant qu'une problématique d'acceptabilité demeure durant l'opération d'un chantier. C'est ce qui est ressorti notamment dans le cas du chantier Canard-Sylvain. Durant tout le processus de planification et de consultation, les tiers impliqués ont eu l'occasion de s'exprimer et ont convenu des mesures d'harmonisation. Comment expliquer alors que des irritants ressortent durant l'opération du chantier? Comment diminuer l'écart entre l'impact perçu et l'impact réel? Est-ce que les outils de communication mis en place sont suffisants et bien connus des citoyens?



## RÉFÉRENCES

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (2019). *Guide pour le fonctionnement des comités ciblés- Régions de Lanaudière et des Laurentides*. [En cours de rédaction].  
(consulté le 12 avril 2019)

Conseil de l'industrie forestière du Québec, *Guide sur l'industrie forestière à l'intention des élus municipaux, édition février 2019* [en ligne]. Conseil de l'industrie forestière du Québec.  
[https://console.virtualpaper.com/2019/guide\\_version-web/](https://console.virtualpaper.com/2019/guide_version-web/)  
(page consultée le 11 février 2019)

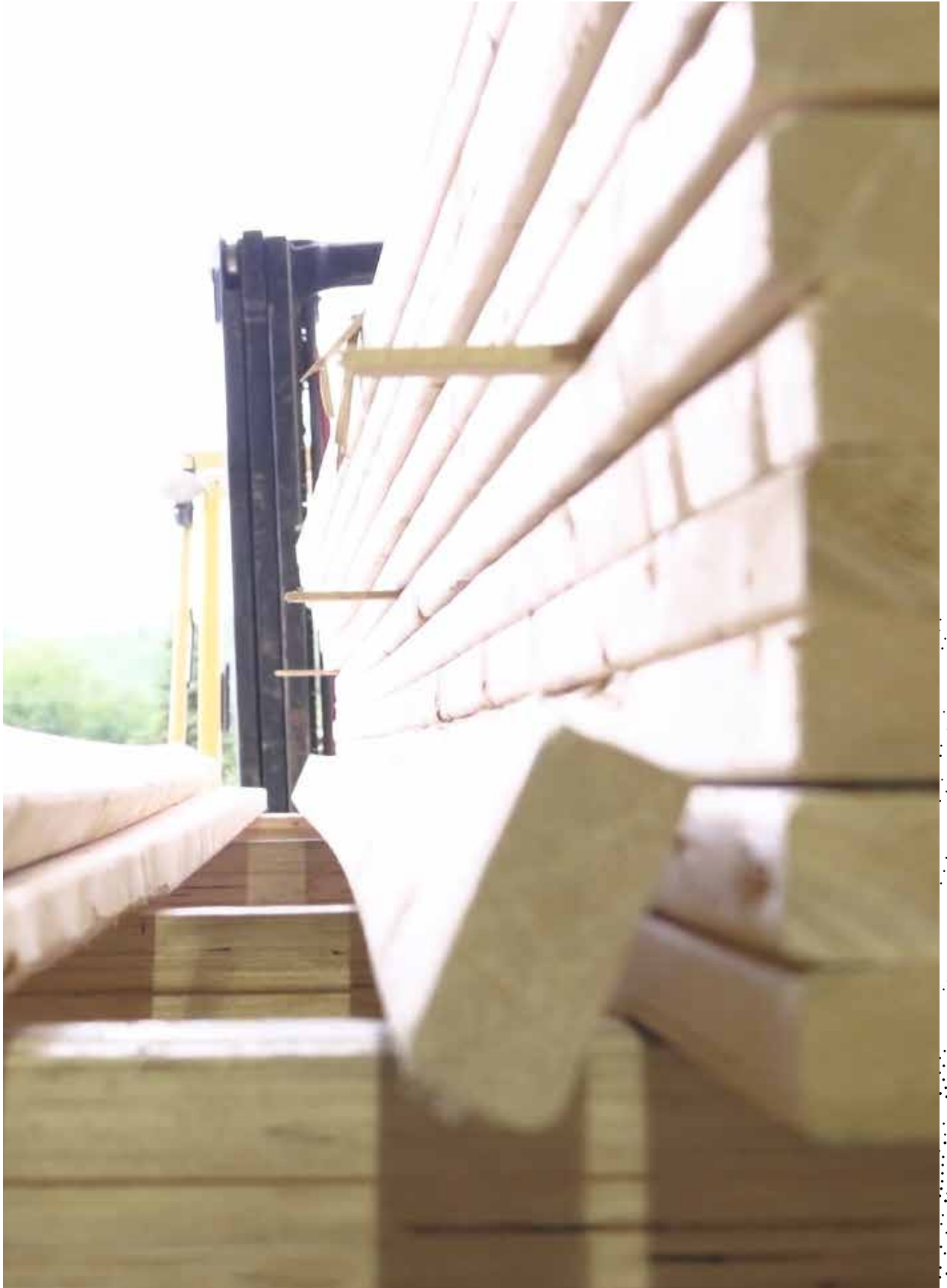
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. *Guide de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire : son rôle et son apport dans l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré*. [En ligne], Gouvernement du Québec.  
<https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/guide-GIRT.pdf>  
(page consultée le 20 mars 2019)

David Salmon (2018). *Ressources et industries forestières - Portrait statistique 2017* [en ligne].  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction du développement de l'industrie des produits du bois.  
[www.mffp.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-statistiques.jsp](http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-statistiques.jsp)  
(page consultée le 17 avril 2019)

*Carte interactive et service de cartographie Web (WMS) des données écoforestières du Québec*.  
[base de données en ligne], Gouvernement du Québec.  
<https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/mffpecofor/>  
(page consultée le 19 février 2019)

Jocelyn Gosselin (2014). *Guide de reconnaissance des types écologiques de la région écologique 3c - Hautes collines du Bas-Saint-Maurice*, 2<sup>e</sup> édition [en ligne]. Ministère des Ressources naturelles, Direction des inventaires forestiers, Division de la classification écologique et productivité des stations.  
<https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/guide-ecologique-3c.pdf>  
(page consultée le 6 juin 2019)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. *Guide d'application du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'état*, [En ligne], Gouvernement du Québec.  
<https://mffp.gouv.qc.ca/RADF/guide>  
(page consultée le 6 juin 2019)



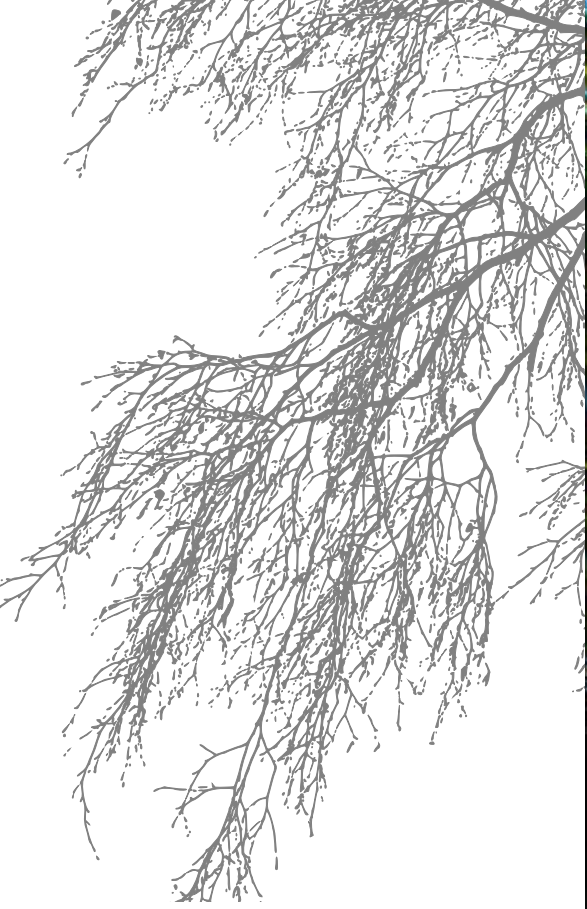


  
TABLE FORÊT  
LAURENTIDES

[WWW.TABLEFORET.CA](http://WWW.TABLEFORET.CA)